

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.
SÉANCE DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026 À 18:00**

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 9

Nombre de votants : 11

Étaient présents :

Théo PEREZ Président, Jérôme ROBERT Vice-Président, Bruno COLESSE Conseiller Municipal, Isabelle HERBERT Conseillère Municipale Déléguée, Jean-Marie LEGUILLON Conseiller Municipal, Frédéric ABRAHAM Conseiller Municipal, Annie LALLEMAND membre nommée, François MORELLE Représentant l'association AEI, Eric ALEXANDRE Représentant l'association Emergence(s)

Étai(en)t absent(s) avec pouvoir(s) :

Marie-Laure RIVALS membre nommée, Dominique BERNARD membre nommé

Étaient absents excusés :

Margaux VANTHOURNOUT Adjointe au Maire, Isabelle SAINT BONNET Conseillère Municipale, Julien TRIQUET Représentant l'association Trisomie 21, Jean-Louis FOURNIER Représentant l'UDAF

Secrétaire de séance : JÉRÔME ROBERT

OBJET : ADMINISTRATION - PERSONNEL - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ADOPTION

Rapporteur : Jérôme ROBERT

La gestion et l'organisation des services nécessitent d'opérer des modifications régulières du tableau des effectifs du personnel communal, notamment par suppression et création de postes.

Ainsi, les mouvements suivants sont proposés :

Le départ de l'encadrante du service à domicile a permis une réflexion autour de ce poste. Il est proposé une réorganisation interne, en positionnant une aide à domicile sur une mission de coordination des aides à domicile.

Aussi, il est proposé :

- De supprimer le poste de rédacteur
- De créer un poste d'adjoint social principal de 1^{ère} classe ou d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe
- De supprimer le poste au grade d'adjoint principal de 2^{ème} classe qu'occupait l'agent retenu

Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Poste	Création	Motifs	Date d'effet
				Suppression		

Rédacteur	2	1	Encadrant du service aide à domicile	SUPPRESSION	Départ	17/01/2026
Adjoint social principal de 1 ^{ère} classe						
Ou	0	1	Coordinatrice des aides à domicile	CREATION	Réorganisation	Dès que possible
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe						
Adjoint social principal de 2 ^{ème} classe	18.6	1	Aide à domicile	SUPPRESSION	Réorganisation	Dès que possible

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emploi et organisant les grades s'y rapportant,

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 30 janvier 2026,

Considérant qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant dès lors que les mouvements suivants au tableau des effectifs sont nécessaires

Grades	Nombre d'emplois actuel	Nombre de poste concerné	Poste	Création Suppression	Motifs	Date d'effet
Rédacteur	2	1	Encadrant du service aide à domicile	SUPPRESSION	Départ	17/01/2026
Adjoint social principal de 1 ^{ère} classe	0	1	Coordinatrice des aides à domicile	CREATION	Réorganisation	Dès que possible
Ou						

					Envoyé en préfecture le 24/02/2026 Reçu en préfecture le 24/02/2026 Publié le ID : 076-267600047-20260212-004_2026-DE	
Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe						
Adjoint social principal de 2 ^{ème} classe	18.6	1	Aide à domicile	SUPPRESSION	Réorganisation	Dès que possible

Après en avoir délibéré,

ADOpte la modification du tableau des effectifs de personnel communal, dans les conditions qui viennent d'être définies

ADOpte A L'UNANIMITÉ

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 0 SANS PARTICIPATION : 0

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
 Pour extrait certifié conforme,

Théo PEREZ

Président du Conseil d'Administration du C.C.A.S